

SECTEUR SAUVEGARDE DE MONTFERRAND

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REGION AUVERGNE
 SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE VILLE DE CLERMONT-FERRAND


PLAN RELEMENTAIRE DU SECTEUR USr **PLAN OUEST**

Date : 4 juin 2012 Echelle : 1/500e

- Autres prescriptions :**
- Alignement nouveau
 - Limite entre emprise de voirie et le glacis ou douve
 - Mur à conserver
 - Emprise de construction imposée
 - Emprise de construction imposée à l'emplacement d'immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée
 - Espace reconstrucible après démolition
 - Espace reconstrucible avec bâtiment R+0 uniquement
 - Espace non reconstrucible (espace libre minéral à créer)
 - Prescription particulière : Modification
 - Passage piéton à maintenir
- Détails architecturaux :**
- fontaine
 - pièce de portail
 - plaque
 - encadrement de porte
 - bouche à feu
 - meublement
 - refend
 - escaliers
 - boiserie
- Hauteur maximale de construction :**
- Rz=de-chaussée
 - R + 1
 - R + 2
 - R + 3
 - + comble habitable
- Autres prescriptions :**
- Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
 - Emplacement réservé : numéro d'opération

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | INTITULE | AU BENEFICE DE |
|----|--|----------------|
| 1 | Acquisition pour placette | Commune |
| 2 | Acquisition pour cheminement piéton traversant | Commune |
| 3 | Acquisition pour création du glacis du rempart | Commune |
| 4 | Acquisition pour création d'un chemin face à la Tour 4 | Commune |



Voir plan n° 1
P.S.M.V. approuvé
 le 1er juillet 1997

US

USR

